

Assemblée nationale : la pétition réclamant la dissolution des BRAV-M dépasse les 100 000 signatures



[Source : francais.rt.com]

[Photo : des policiers de la BRAV-M, le 7 mars.
©Geoffroy VAN DER HASSELT. Source : AFP]

Le texte demandant la dissolution de ces unités policières très critiquées pour leurs interventions musclées lors des manifestations a dépassé la barre des 100 000 signatures citoyennes sur le site de l'Assemblée nationale et pourrait être examiné.

Comparée à d'autres textes, la pétition visant à dissoudre les BRAV-M (Brigades de répression de l'action violente motorisées), unités mobiles au cœur des critiques actuelles contre les violences policières, a connu un fort engouement. Déposée le 23 mars et accessible sur le site de l'Assemblée nationale, elle a en effet franchi le seuil des 100 000 signatures citoyennes dans la soirée du 27 mars.

Il s'agit d'un record pour la plateforme du Palais Bourbon, lancée en 2020 afin de revivifier le droit de pétition. Le député insoumis Antoine Léaument s'en est félicité dans un tweet appelant à poursuivre la collecte de signatures, plusieurs députés LFI ayant réclamé la dissolution de ces unités la semaine précédente.

ON L'A FAIT !

Le pallier des 100.000 signatures est dépassé sur la pétition pour la dissolution de la BRAV-M !

Continuons à signer et partager !

→ <https://t.co/y30TwjIwLI> pic.twitter.com/rlCaylojVh

– Antoine Léaument 🇫🇷 (@ALeaument) March 27, 2023

La pétition mise en ligne, désormais signée par environ 120 000 personnes,

considère que «la répression policière qui s'abat sur notre pays doit conduire à remettre à l'ordre du jour l'impératif démantèlement de la BRAV-M». Rappelant que ces brigades ont été créées en mars 2019 sous l'impulsion du préfet Didier Lallement «pour bâillonner le mouvement des Gilets Jaunes», le texte reproche à ces unités d'être devenues «l'un des symboles de la violence policière» et leur reproche de participer à «l'augmentation des tensions, y compris à l'encontre des forces de l'ordre». La pétition assimile également les BRAV-M aux unités de «voltigeurs» actives dans les années 1980, dissoutes après la mort de Malik Oussekiné en 1986.

La pétition bientôt examinée par l'Assemblée nationale ?

Si la pétition dépasse les 500 000 signataires, issus de 30 départements au moins, elle pourrait faire l'objet d'un débat en séance publique, selon le règlement intérieur de l'Assemblée. Et même sans atteindre le seuil de 500 000 soutiens, la présidence de l'Assemblée renvoie la pétition à l'une des commissions permanentes, en l'occurrence probablement celle des Lois. Sur proposition d'un député rapporteur, ladite commission peut soit classer la pétition, soit l'examiner en interne.

Accusée par des manifestants de faits de violences et d'intimidations lors des rassemblements à Paris contre la réforme des retraites, la BRAV-M est depuis le 24 mars au cœur d'une nouvelle polémique après la diffusion d'un enregistrement audio, obtenu par Le Monde et Loopsider, dans lequel des policiers tiennent des propos insultants et humiliants envers sept jeunes manifestants qu'ils venaient d'interpeller. Tout en condamnant «le comportement de quelques individus», le préfet de police de Paris Laurent Nunez a pour sa part affirmé que la dissolution de ces unités «n'était pas à l'ordre du jour».